

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

-----

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 17 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14**

**Date de convocation** : 11 octobre 2025

**Présents** : Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Sandrine JORLAND, Claudia BALAVOINE, Pascal MARUEJOULS, Bertrand MARION, Nathalie COUTURIER, Pascal LEQUIEN, Jérôme LEBEAU

**Absents** : Dimitri FONCLAUD (pouvoir à Jean Luc TRICOT) Laetitia SOULIER (pouvoir à Nathalie COUTURIER) Dejan STAMENKOVIC

**Secrétaire de séance** : Bertrand MARION

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2025, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PLUi**

L'article 136 de la loi ALUR précise que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui n'ont pas la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, deviennent compétents le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

En 2021 c'est à ce titre que la compétence PLUi n'a pas été prise par la communauté de communes.

L'évolution du cadre légal et notamment les impacts de la loi dite Climat et Résilience, qui vise à atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050, a plus récemment amené les communes et la communauté de communes à ouvrir une réflexion sur l'opportunité d'une prise de compétence. Une approche communautaire doit permettre de répondre plus efficacement aux obligations législatives, tout en permettant la mise en œuvre d'un projet intercommunal.

En particulier, la territorialisation des objectifs nationaux d'artificialisation dans le SCoT Beaujolais amène un certain nombre de contraintes. Les objectifs du SCoT approuvés le 26 juin 2025 fixent ainsi des objectifs qui semblent difficiles à décliner à l'échelle de PLU communaux.

Les textes permettent également un transfert volontaire de la compétence en cours de mandat. Il est décidé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des Conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire, en instance du 24 septembre 2025, a voté pour le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. La procédure de modification statutaire prévoit ensuite que chaque

commune membre se prononce sur cette évolution dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Ce transfert de compétence laisse à la commune sa prérogative en matière d'autorisation du droit des sols. La délivrance des autorisations d'urbanisme est un pouvoir de police du maire qui ne fait pas partie de la compétence PLUi. La commune garde donc la main sur la délivrance des autorisations.

De même, l'instruction des autorisations d'urbanisme est indépendante et la commune peut conserver l'instruction des demandes. Le service commun « instruction » est un service mutualisé par la communauté de communes. L'instruction par la CCBPD ne s'impose pas, même en PLUi.

Si une commune a engagé, avant la date du transfert, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale, la communauté de communes, devenue compétente, poursuivra la procédure en accord avec la commune.

Les modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres ne sont pas fixées par les textes et seront définies conjointement avant la prescription du PLUi.

La communauté de communes s'engage à mettre en place une charte de gouvernance permettant d'organiser la collaboration et les modalités d'élaboration concertée du PLUi avec les communes.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le transfert, pour ou contre, de la compétence PLU à la communauté de communes Beaujolais Pierre Dorées. En cas de votes favorables, cela permettra à l'intercommunalité de lancer la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après délibération par vote à bulletin secret, le conseil municipal vote CONTRE (10 contre et 3 pour) le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

## **FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle que les agents communaux peuvent être amenés pour les besoins du service à se déplacer, notamment pour les visites médicales.

Ainsi, les frais de transport sous certaines conditions peuvent être pris en charge par la collectivité.

Le régime d'indemnisation est déterminé par le décret N° 2001-654 du 19 juillet 2001 dès lors que ces frais sont engagés de manière conforme aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire propose un remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un état de frais et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense selon les modalités suivantes :

- aux agents titulaires et stagiaires,
- aux agents contractuels de droit public,
- aux agents de droit privé recrutés.

Montant alloué à l'agent utilisant son véhicule personnel :

- 5 cv et moins : 0.32 € / km
- 6 cv et plus : 0.41 € / km

## **CCBPD : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activité 2024 de la CCBPD, qui doit être réalisé chaque année avant le 30 septembre.

Le territoire regroupe 55120 habitants sur 32 communes pour une superficie de 255 km<sup>2</sup>.

La CCBPD propose aux communes des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, elle est organisée autour de 6 pôles et 20 commissions.

Le bureau est constitué de 32 membres, il débat des orientations stratégiques, des actions et projets qui seront présentés au conseil communautaire, qui est composé de 80 élus représentant les 32 communes (59 titulaires et 21 suppléants)

Les pôles sont :

- Administration et coopération territoriale : 216 agents (dont 130 permanents)

- Activité et mobilité,
- Infrastructures du territoire,
- Jeunesse et services,
- Environnement et habitat,
- Rayonnement du territoire.

Le budget de fonctionnement est stable avec 23592 k€ de dépenses et 29343 k€ de recettes.

Les dépenses d'investissement sont en hausse avec 18416 k€ et 6352 k€ de recettes. Le tourisme et la culture représentent 5573 k€, l'administration générale 4533 k€, la voirie/mobilité 2922 k€, et la petite enfance/enfance/jeunesse 1885 k€.

Le rapport complet est disponible : <https://www.cc-pierresdorees.com/actualites/le-rapport-dactivite-2024-vient-de-paraitre>

## **PRÊT DE SALLE DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES**

Conformément à l'article L2144-3 du CGCT, « des locaux communaux peuvent être utilisés par des personnes ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services, et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition des candidats aux élections municipales la salle DECOTTON ou à défaut une autre salle en mairie (JB Lacroix) gratuitement, dans la limite de deux réunions par mois.

## **ANIMATION : PRIX DU METRE LINEAIRE MARCHÉ DE NOËL**

Cette année, la commission animation organise le marché de Noël le 29 novembre 2025 de 10 h à 18h sur la place Sophie Poncet et dans la salle J.B Lacroix.

Elle propose que les exposants qui souhaitent un emplacement ce jour-là s'acquittent de la somme de 7 euros par mètre linéaire à l'intérieur, 5 € pour l'extérieur, 6 € pour la location d'une table et d'une chaise et 3 € pour une grille.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATIONS LAFARGE**

Le projet d'antenne SFR (vers le lieu de vente des pierres dorées) est annulé.

Le projet de centrale à béton vers l'entrée de l'usine Lafarge est en sommeil.

L'antenne 4G à l'usine existe depuis longtemps, et une mise à jour va être effectuée.

2 camions électriques seront livrés en décembre 2025, pour aller vers un développement de l'électrification de la flotte de camions.

De fortes odeurs de plastique brûlé avaient été recensées le lundi 18 août au matin, Les réparations auraient été réalisées.

Un nouvel ingénieur environnemental remplace Mme Desseix, il s'agit de M Xavier Thomas.

### **CONSEIL D'ECOLE du 14 octobre**

Le règlement de l'école a été approuvé. Il comporte, entre autres, l'interdiction du téléphone portable, des montres connectées et du maquillage, des sabots et chaussures à tâlons, la remontée des absences de plus de 4.5 jours à l'académie, et le souhait de prendre des rendez-vous pour les parents avec les enseignants, en dehors des temps scolaires.

L'élection des parents d'élèves a eu lieu avec un taux de participation de 61.74%. 10 représentants ont été élus.

A ce jour, les effectifs sont de 106 élèves. Monsieur le Maire espère que les 3 logements T4 disponibles sur la commune seront bientôt affectés par le bailleur social. En effet, les effectifs sont en baisse depuis cette année (114 élèves à 106).

Les évaluations nationales sont plutôt bonnes. Une aide personnalisée et des stages de réussite pendant les vacances scolaires sont mis en place.

Un intervenant sport intervient 2 fois par semaine (mardi et jeudi après-midi). Il propose actuellement une activité Tennis, puis des sports collectifs seront organisés.

Dans le cadre du projet ECOLOPOULE, un nouveau poulailler sera installé après les vacances de la Toussaint. Un exercice d'alerte a été organisé dans le cadre du PPMS, un nouveau plan comprenant 3 exercices est à tester.

## **PROJET OMBRIERES VARENNES**

Monsieur le Maire fait le point sur le projet qui avance bien. Le tarif d'achat a été sécurisé par Enedis avant le changement de la législation et l'obligation d'appel d'offres publiques.

Une convention de raccordement va être signée prochainement. Si le transformateur devait être changé, les frais seront à la charge de See You Sun.

Une réunion sera prévue d'ici la fin de l'année avec See You Sun. Le projet de financement sera bouclé de leur côté cet automne et nous espérons que les travaux pourront commencer au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sur l'autoconsommation collective sera organisée avec les personnes concernés d'ici la fin de l'année.

Une « convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïques » a été réceptionnée ce jour, elle fera l'objet d'une étude par Samuel, Bertrand, Sylvia et le Maire pour le conseil et par Mr Lelu, Mr Laroche et Mr Olivieri pour le tennis et la pétanque.

## **PROBLEME EVACUATION EAU PLUVIALE**

Les eaux pluviales ont du mal à évacuer à certains endroits de la commune, notamment dans le bas du village car le réseau unitaire est insuffisant ; aussi une étude chiffrée est en cours par l'adjoint à la voirie pour installer un réseau séparatif.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONSEIL DU 24/09/2025**

Monsieur le Maire rapporte les sujets évoqués lors du conseil du 24/09/2025.

9 recommandations ont été apportées par la chambre régionale des comptes sur le rapport d'observation du 22 juillet 2024.

Un forfait mobilité durable de 300 € va être mis en place, il sera soumis à l'utilisation d'un mode de transport alternatif et durable.

Dans le cadre de la protection sociale, la CCBPD a adhéré aux conventions du CDG pour le risque santé et prévoyance. Le forfait versé aux agents est de 17€ pour la santé et 23€ pour la prévoyance.

Dans le cadre de l'aide aux très petites entreprises (TPE), le restaurant Le Petit Bagnolais à Bagnols a bénéficié de ce dispositif (CCBPD 5000€ Région 10000€), tout comme le Cap Vert à Létra (idem) et la création d'un bar tabac à Porte des Pierres Dorées (CCBPD 2258€ Région 10000€).

La concession de service public du centre Nautique Aquazergues a été renouvelée pour une durée de 7 ans à la société Récréa.

Pour la période de janvier à juin 2024 : 49352 entrées payantes – 15437 entrées scolaires, et clubs sportifs. Le chiffre d'affaires est de 513k€ soit un résultat net de -96 k€ d'où une compensation de la CCBPD de 253 k€. Le centre a été fermé de juillet à décembre 2024 pour travaux. Concernant les 4 déchèteries, la collecte en porte à porte est en baisse avec 180 kg/ habitant. Les emballages légers sont en hausse de 10 %, les déchets verts de - 3%.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **SIBA**

Le syndicat qui regroupe les compétences optionnelles achat/maintenance de logiciel et lutte contre l'érosion sera dissous fin 2026. Les compétences obligatoires n'existent plus avec la reprise du musée par la CCBPD. Il n'y a eu que des travaux sur la commune de Marcy.

La compétence informatique continue à se développer avec des frais records de + 190 000 € par rapport à 2023. Une bascule du service Berger Levraut en logiciel Wemagnus, nouvelle solution full cloud est prévue en 2026, et sera pris en charge par le syndicat.

Il est rappelé que les dépenses liées à l'informatique sont réparties entre les communes au prorata de leur population, soit +9.33 % pour Belmont.

Le président et le vice président du SIBA ne toucheront plus d'indemnités, sur leur demande.

### **COMMISSION ANIMATION**

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie du 11 novembre 2025.

Le marché de Noël, en collaboration avec le Sou des Ecole, a lieu le 29 novembre 2025 de 10h à 18h, sur la place Sophie Poncet et salle JB Lacroix. A ce jour 16 exposants sont recensés pour une recette de 298€ soit 38 mètres linéaires.

La décoration du village se fera le matin. Des balades en poney seront proposés (coût 170€) et un conteur (370€) devrait être présent. Un foodtruck proposera des boissons et petite restauration.

La prochaine réunion de la commission est prévue début novembre.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Le bouclage du bulletin (sur le thème de FOSSILEA) est prévue le 30 novembre et sa sortie est prévue le 18 décembre.

Il y a moins d'annonceurs que l'an dernier, la soirée des annonceurs est organisée cette année par la mairie de St Jean.

### **COMMISSION CULTURE CCBPD**

La mutualisation des bibliothèques du territoire est en cours et portée par le Département.

Le projet « Ensemble en scène 2024 » a regroupé 9 troupes et a rencontré un vif succès.

### **ARRET DE BUS (218)**

L'installation d'un abri bus aux normes sur la place Sophie Poncet est impossible. A ce jour un autre arrêt est effectué sur la départementale. Aussi, après discussions, les diverses possibilités seront étudiées avant de décider du lieu d'installation de l'abri bus.

### **DECHETERIE**

La distribution des composteurs individuels a remporté un vif succès.

Actuellement 3 communes sur 32 ont un composteur collectif, dont Belmont.

Le budget des déchetteries représente + 300 000€ pour les déchets verts. Par ailleurs se pose le problème de la collecte de plâtre.

Le conseiller Pascal Lequien alerte sur le taux de refus de 25% des poubelles jaunes lors du tri, d'où l'importance de se questionner sur ce qu'est un déchet d'emballage, et de respecter les consignes de tri,

L'objectif 2028 est de proposer une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours et toutes les semaines pour le recyclage (poubelle jaune).

Un nouveau prestataire (Sté Nicolin) utilisant quelques camions électriques, est en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

**Prochain conseil d'adjoints le jeudi 13 novembre 2025 à 18h45**  
**Prochain Conseil Municipal le vendredi 21 novembre 2025 à 19h15**